



CR CSA - Action Régionale en métropole

du 10 juillet 2023

ODJ prévisionnel :

- Approbation de l'ordre du jour ;
- Désignation du secrétaire-adjoint du CSA ;
- Approbation des PV des CTSS 2022 ;
- Mise en place des Divisions services ;
- Organisation pour l'assistance Feux ;
- Points divers :

- Point SPC à la demande du SNITM/FO

- **Ajout questions** : CGT : point de suivi concernant les divisions supports, en lien avec les difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'outil PEP-Premium.

1/ L'ODJ est approuvé.

2/ L'administration rappelle le rôle du secrétaire de séance qui fait le lien entre l'administration et les OS pour l'élaboration du PV de la réunion. Loïs Pourchet (CGT) se porte volontaire.

3/ En l'absence de remarques des précédentes formations CTSS, les PV des CTSS de la DIRN et DIRSE sont approuvés.

4/ Mise en place des Divisions services : c'est le point principal de ce CSA.

A. Soulan souhaite que ce CSA soit un lieu d'échanges compte-tenu de la réforme d'organisation en cours difficile (dernière d'AP2022 et la plus délicate selon les termes de Soulan).

Pour la méthode de cette réunion, on part d'un tableau de revendications élaboré par la CGT et vu en réunion inter-syndicale, et on balaie les différents thèmes :

- effectifs :

La direction reconnaît que c'est tendu, surtout si nécessité de recourir au plan B.

Elle fait référence aux 10 ans de baisse constante des effectifs, et rappelle les importants départs en retraite et IDV (76 cette année) ; pour elle, même si elle avait eu anticipation, elle n'aurait pas pu recruter puisque les élèves de l'ENM sont comptés dans le plafond d'emploi alors qu'ils ne sont opérationnels qu'après 3 ans de scolarité.

Elle ajoute qu'ils n'arrivent même pas à armer le TROED.

Pour la direction, le Ministère de tutelle aurait compris, avec les ETP en plus sur 2023 et 2024.

Interrogé sur les sorties d'école et la non-affectation pour la VH, la direction indique que d'importants arbitrages ont eu lieu et que la situation est aussi tendue dans d'autres directions (exemple des CRA) : le résultat est un compromis compte-tenu des ressources actuelles. La question peut néanmoins se poser pour les postes en recherche.

A. Soulan ajoute que des ingénieurs civils se sont positionnés sur le centre-est (CMAN), et qu'il est fait appel au recrutement extérieur (3 informaticiens ont été recrutés pour OMEGA).

Les OS expriment que les sous-effectifs impliquent du travail dégradé, d'autant que les recettes et expérimentations nécessitent des effectifs avant la bascule, et une période de double très/trop courte (36h).

De plus, le temps dédié aux projets nationaux est systématiquement sous-estimé ; il ne permet que la tenue des réunions, et non le travail préparatoire.

Néanmoins, la direction assume les tensions des tableaux de service pour le plan B qui serait un fonctionnement non nominal tout en souhaitant que celui-ci ne soit pas nécessaire.

Les OS font remonter que les collègues ont besoin que la direction générale reconnaisse qu'il y a un manque de moyens pour cette bascule ; **il y a un gros problème de communication.**

La direction du projet 3P reconnaît un biais « trop positif » dans les écrits sur les difficultés et une bascule trop précoce pour pouvoir effectuer la chaîne en double mais indique que ça a été dit oralement lors de son tour de France.

Les OS insistent sur la sous-estimation de la souffrance des agents, ce que réfute la direction qui indique être consciente du mal-être et à l'écoute. La direction s'interroge quand des agents récemment affectés dans la division services demandent leur mutation.

Le docteur Galin, médecin du travail, prend alors la parole et souhaite faire part du mal-être des agents des divisions services. Ayant débuté sa mission il y a 5 ans, elle a constaté la baisse des effectifs et la montée de l'automatisation. Elle rapporte les propos des météorologistes conseils qui sont le maillon entre les clients et la prévision, et dont l'évolution du métier crée pour eux une perte de sens. La multiplicité des différents rythmes de travail impacte la vie sociale et familiale ; néanmoins beaucoup ont accepté en raison des compensations et n'y trouvent plus leur compte. Certains craignent les conséquences de l'astreinte. Elle rappelle les préconisations pour la santé des agents dont pas plus de 1 à 2 nuits par semaine. En conclusion, elle dénonce des risques psycho sociaux importants.

Devant cette déclaration forte, la direction demande à avoir son rapport et se déclare favorable à un avis médical pour toute prise de poste permanent. Les OS demandent une réunion de la formation spécialisée avant la date de bascule. La date est fixée au 31/08/2023.

- Calendrier :

La direction pense que ça va passer !

Les OS demandent une gestion des priorités quant aux sollicitations des agents pour les expérimentations.

La direction répond que les responsables des projets Métronome, passage à la phase 2 de la V6 et de l'outil BPU sur Métronome, ont été informés qu'ils ne doivent pas solliciter les prévisionnistes (elle souhaite avoir des remontées si d'autres projets sollicitent les agents ou l'encadrement) et réaffirme la priorité donnée à la bascule 3P.

Expérimentations et formations : les dates des formations (prise en main des outils et de la nouvelle chaîne), calées avec les services/D, précèdent les expérimentations. La direction rappelle l'importance du dialogue porté par les directeurs et directrices de régions avec des passages en salle fréquents.

GO/ NO GO : Les OS soulignent l'incertitude des agents quant à la solution qui sera choisie une semaine avant le 17 octobre, et à la contrainte de composer deux tableaux de service. Elles souhaitent plus de temps. De plus, il y a peu de détails sur le plan B.

La direction indique que le plan B est encore à affiner, et qu'une documentation détaillée sera présentée ; elle s'engage à regarder les tableaux de service et à limiter les incertitudes.

Sur la question de comptabiliser toutes les heures de bureau sans écrêtage (suite retour de travail « gris » de développeurs le week-end), la direction n'est pas favorable car c'est un garde-fou pour ne pas faire trop d'heures : il faut prioriser.

- Horaires et rythmes de travail :

Les OS demandent des bilans de fonctionnement de la nouvelle organisation : la direction est d'accord pour un suivi à 1, 3, 6 mois au niveau des divisions services et de la Formation Spécialisée.

Etude des tableaux de service : des simulations ont été faites par régions. L'analyse des tableaux de service a été difficile vu le délai de réception avant le CSA. Sur plusieurs DIRs il n'y a que 2 agents en CA en même temps au lieu de 4 souvent aujourd'hui -> on aboutit à une rigidification ; de plus, dans certaines simulations, les we adjacents aux CA sont travaillés.

La nouvelle organisation réduit le nombre de jours libres des collègues en horaires postés, ce qui était une contrepartie de la pénibilité liée à des horaires variables.

Astreinte/vacations exceptionnelles/renforts : la direction préfère les vacances exceptionnelles aux astreintes quand il y a peu d'occurrences et réserve les astreintes quand le recours est plus fréquent.

Les OS rappellent qu'une astreinte activée trop souvent correspond à un poste, et reviennent sur la compensation des astreintes en temps et financière.

La direction indique que la date du prochain GT astreinte n'est pas encore fixée, et qu'elle attend le retour des tutelles pour le côté financier.

L'organisation de renforts diffère suivant les DIR.

La DIRCE présente sa solution de vacation annulable en journée bien appréciée des personnels : quand la vacation est non activée, elle peut être annulée ou reprise en HB la semaine (activité portefeuille).

Sur le 1/4h du matin, les OS indiquent qu'il n'y a pas de gain pour la santé des agents entre 05h45 et 06h.

La direction souligne l'impact en matière d'ETP et estime que le besoin de prise de poste à 5h45 n'est plus avéré.

Compensations horaires : les horaires sont hybrides entre horaires de bureaux et postés, et les compensations diffèrent, surtout les WE et jours fériés. C'est un point qui reste à clarifier.

Demande des OS pour éviter la « sur polyvalence » : la direction est d'accord sur la spécialisation des agents pour les vacations portefeuille, mais rappelle qu'elle a souhaité que tous les agents fassent de la climatologie.

Les OS demandent si toutes les conséquences des différents horaires ont été exposées aux agents pour qu'ils se déterminent. Elles insistent pour limiter le nombre de vacations avec des rythmes différents ; la direction prend note.

- Contenu des vacations prévision :

Problème de l'augmentation du nombre de tâches : les OS dénoncent ce qui est indiqué dans les documentations : tâche subordonnée à "si le prévi a le temps", c'est à la direction de prioriser. La directrice de la DirOP indique qu'il existe un document de priorisation.

Le SNITM-FO soutient pleinement les agents des divisions SERVICES et les différents courriers des prévis à la Direction.

Après plusieurs années de projet on se retrouve au pied du mur, avec un plan B qui n'est pas tenable très longtemps. La gestion des effectifs par la Direction de Météo-France a été calamiteuse, avec un manque d'anticipations des IDV. Elle sous-estime toujours le temps pris en DIR pour le suivi des projets nationaux, les recettes et expérimentations et le turn-over important (formation...).

Sur l'astreinte, le SNITM-FO rappelle son opposition de principe dans les services de prévision. A la DIRSE il y a eu un test de mise en place d'astreinte en 2008 : la rigidification du tableau de service et le risque de perte de bilan horaire avaient fait abandonner la construction d'un planning expérimental avec horaires permanents. Là aussi, les agents sont au pied du mur.

5/ Organisation pour l'assistance Feux de forêts

L'organisation mise en place inclut une assignation permanente des prévisionnistes.

La direction assume et explique que la PDG est claire ; la mission a été confiée à Météo-France par le gouvernement avec la création de 17 ETP. Les cellules feux de forêts sont en DIRSE, DIRO, DIRSO et une cellule nationale à Nîmes.

Le SNITM-FO est opposé à l'assignation permanente des prévis régionaux Feux (notamment vu le fonctionnement nominal à la DIRSE pendant plusieurs décennies). C'est une atteinte au droit de grève.

La CGT pose le problème de communication avec la carte météo des forêts en jaune/orange/rouge.

La directrice de la DirOP annonce qu'une réunion RETEX avec les partenaires est prévue.

Le document d'organisation FDF a été constitué sur la base de celui qui est opérationnel de la DIRSE. Des évolutions sont possibles pour la saison suivante.

6/ Point SPC

Une déclaration intersyndicale est lue.

"Une analyse de risques du transfert du SPC Med-Est à la DREAL PACA a été faite par SPC/D et DIRSE/D dès 2019 (cf. document préparatoire) lors de la tentative de fusion du SPCME au SPCGD par le SCHAPI. Cette analyse, transmise au SCHAPI à l'époque, n'a pas empêché celui-ci de poursuivre son objectif de "dréalisation" du SPCME en soulignant la mise à disposition d'outil du réseau Vigicrues permettant au SPCME de fonctionner dans l'environnement DREAL. Il a été indiqué à l'équipe le 2 juin 2023 que le SPC serait relocalisé à Aix les Mille en 2025. **L'intersyndicale regrette que plusieurs risques techniques et humains, pourtant identifiés, n'aient pas été pris en compte.**

En plein accord avec la déclaration de Mme la PDG de Météo-France au CSA-EP du 05 mai 2023 indiquant l'importance d'un transfert rapide du SPC à la DREAL pour le bien-être des membres de Météo-France actuellement au SPC MedEst et pour le bon fonctionnement des services d'accueil dans lesquels ils ont été mutés lors du cycle de mobilité de juin, l'intersyndicale demande à ce que ceux-ci puissent s'investir à 100% dans leurs nouveaux services au plus tard à la date du 31/03/2024."

La demande est que les agents du SPC soient affectés au plus tard au 30 mars 2024 sur leur nouveau poste. La direction indique qu'il faut une continuité de service ; elle confirme que c'est au plus tard le 30/06/2024 comme annoncé dès le début. La date du 31 mars est un objectif tenable et certains agents seront mutés avant, mais elle ne peut confirmer en séance.

Vos représentants du SNITM-FO
Sylvie Brignon et Jean Pansu